

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 20/10/2016

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie , PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, RAFFIN Emilie (21h45), REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel.
Absente excusée:	PETETIN Aurore
Secrétaire de séance :	MICHAUD Sylvie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 22/09/2016 qui est approuvé à l'unanimité.

I. LOTISSEMENT LE GITALET : ACQUISITION/DATION - MISE A DISPOSITION TERRAIN - TRAVAUX

A) ACQUISITION/DATION

M. le Maire rappelle la délibération du 05/03/2015 précisant le périmètre dont la commune doit se doter pour l'aménagement de l'ensemble du projet, soit par acquisition, soit par dation. Dans ce dernier cas, le propriétaire cède son terrain à la commune et reçoit en échange une partie du terrain urbanisé pour une valeur identique.

A la demande de Me Agnès BUSCOZ, notaire, il y a nécessité d'exprimer l'option définitivement choisie pour chacune des parcelles concernées.

Après avoir rappelé le prix fixé à savoir 10 €/m², le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres excepté M. le Maire qui ne prend pas part au vote, étant personnellement impliqué dans cette affaire, décide en accord avec les propriétaires :

- de l'acquisition de la parcelle AK71 d'une contenance de 2 150 m² appartenant aux Consorts MANDRILLON pour un prix global avant frais de 21 500.00 €,
- de l'acquisition des parcelles AK195, AK196, AK197 d'une contenance de 1 981 m² appartenant aux Consorts DALLOZ/BENOIT-GONIN, au prix de 10 €/m², soit un prix global de 19 810.00 €,
- de la dation des parcelles AK185 à AK193 et AK1, d'une contenance totale de 10 749 m² appartenant à M. Raphaël PERRIN, pour une valeur de 107 490.00 € avec pour échange :
 - le lot urbanisé n° 25 d'une superficie de 756 m² au prix de 79.50 €/m², soit une valeur de 60 102.00 €,

- le lot urbanisé n° 11 d'une superficie de 794 m2 au prix de 65.00 €/m2, soit une valeur de 51 610.00 €,
- la soulte en faveur de la commune se montant à 4 222.00€ sera versée par M. Raphaël PERRIN.

De même, le Conseil Municipal prend acte que les frais sont à la charge de la commune et autorise Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère adjointe, à signer tout document relatif à ces affaires.

B) MISE A DISPOSITION TERRAIN

Pour contrôler les eaux pluviales lors de très fortes précipitations, notamment en provenance du chemin des Maisons et de la route de la Vie Neuve, et pour éviter les ruissellements en direction du lotissement, il est proposé de créer une zone de rétention d'eaux pluviales d'environ 90 m2 et d'installer une vanne pelle pour maîtriser les débits d'évacuation.

Pour ce faire, M. Raphaël PERRIN propose de mettre à disposition son terrain, à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres excepté M. le Maire qui ne prend pas part au vote, étant personnellement impliqué dans cette affaire, décide d'établir une convention entre la commune de Septmoncel et M. Raphaël PERRIN, d'une durée de 9 ans renouvelable par tacite reconduction, précisant la mise à disposition gratuite d'une partie de la parcelle AL 312 en bordure de la Voie Communale de la Vie Neuve pour l'installation d'une bache de rétention d'eau. La commune s'engage à faire exécuter les travaux et recouvrir la bache de terre végétale.

C) TRAVAUX

Les réseaux d'eau et d'assainissement sont terminés.

Les réseaux électriques et téléphoniques seront achevés début novembre.

Quant aux travaux de finition de voirie, ils seront exécutés au printemps 2017, permettant une stabilisation du terrain entre-temps.

M. le Maire informe l'assemblée des options ou promesses de vente prises sur différentes parcelles et du dépôt de permis de construire par la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) pour la construction de 12 logements.

Les ventes de parcelles pourront être signées à partir du mois de novembre.

II. REGIE DE RECETTES : NOMINATION REGISSEUR SUPPLEANT - PLAFOND D'ENCAISSE

Actuellement, seul un régisseur titulaire, Mme Christine ROSSERO, est nommé pour l'encaisse des recettes de photocopies. Il est désormais obligatoire de nommer un régisseur suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de nommer Mme Solenn PELOTTE régisseur suppléant, et valide l'augmentation du plafond d'encaisse annuel de la régie à 200.00 €.

III. TARIF DENEIGEMENT PRIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reconduire, pour la 4ème année consécutive, les mêmes tarifs de déneigement privé pour la commune de Septmoncel, hors secteur du Manon, pour l'hiver 2016/2017, comme suit :

Déneigements voies et/ou parkings privés :

- 95.00 € l'heure avec forfait obligatoire d'une heure,
- Tout dépassement d'une heure sera facturé par tranche supplémentaire d'un quart d'heure.

Déneigement privé pour loueurs d'appartements touristiques

- Forfait obligatoire spécifique à l'activité de location touristique de 50.00 € dans la limite de 30 minutes l'intervention.
- Tout dépassement sera facturé par tranche supplémentaire d'un quart d'heure au tarif de 90.00 € l'heure.

Il est précisé que ces tarifs s'appliquent aussi bien pour le déneigement avec étrave ou fraise que pour le salage.

Enfin, le Conseil Municipal émet une réserve si l'accès ne permet pas le déneigement sans risque de détérioration de la propriété. Dans ce cas, la commune s'autorise le refus de déneiger.

IV. PNR : AVIS SUR LE SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE)

Suite à l'arrêté du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) par le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, il convient aux communes associées des 6 Communautés de Communes concernées, de faire part de leur avis.

M. Jean-Louis MICHARD, délégué au PNR, présente un résumé du travail réalisé sur plusieurs années, faisant l'objet d'un dossier constitué :

1. d'un rapport de présentation posant le diagnostic,
2. d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), développant les ambitions suivantes :
 - un territoire attractif grâce à l'excellence de la qualité de vie,
 - un territoire acteur de son renouveau économique,
 - un territoire structuré par la cohésion territoriale et sociale.
3. d'un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), document ayant le plus d'impact sur les documents d'urbanisme, avec pour buts :
 - déterminer la vocation des espaces,
 - définir des choix d'aménagement adaptés,
 - organiser le maillage des équipements, infrastructures et réseaux.

M. MICHARD fait remarquer que la plupart des recommandations et prescriptions sont contenues dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Concernant les espaces urbanisés, Septmoncel dispose à l'horizon 2020 d'une enveloppe foncière consommable de 6.5 ha (hors lotissement mis en oeuvre avant le SCOT), avec pour prescription, une densité minimale de 16 logements par ha, et un maximum de 7 % logements vacants en résidences principales.

Quant aux zones d'activités économiques, il est préconisé un développement sans consommation foncière nouvelle en s'appuyant sur le non bâti des zones d'activités existantes.

Sur les 24 ha attribués à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, la commune de Septmoncel représente 14 %, soit 3,35 ha.

Le débat fait ressortir un manque de souplesse, une distribution des zones d'activités économiques peu pertinente, une industrie qui n'est pas privilégiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, juge le Schéma de Cohérence Territoriale du Haut-Jura par 2 avis favorables, 3 avis défavorables et 9 avis réservés.

L'ensemble des documents sont consultables en mairie, ou sur le site internet du SCOT du Haut-Jura.

V. RAPPORT ANNUEL 2015 DU SYDOM DU JURA

M. le Maire fait un exposé du rapport annuel 2015 du Syndicat du Département de Traitement des Ordures Ménagères (SYDOM) du Jura.

Le SYDOM du Jura couvre 542 communes, soit 270 400 habitants ; il regroupe les produits de 33 déchetteries et 2 déchetteries mobiles.

Le Jura dispose d'une déchetterie pour 8 000 habitants alors que la moyenne nationale est d'une déchetterie pour 15 000 habitants.

Ses compétences :

- **traitement des déchets :**
 - tri pour le recyclage,
 - traitement des déchets résiduels par incinération avec valorisation de l'énergie produite par la chaudière,
 - centre de stockage du Jura : gestion des encombrants, gestion des mâchefers d'incinération, gestion du biogaz en prévision de sa valorisation en 2016.

- **action de communication**
 - animations scolaires et visites,
 - campagne départementale de sensibilisation (campagne 2015 sur la sensibilisation au tri des textiles et chaussures usagés à l'ensemble du Jura),
 - campagne DASRI (déchets de soins type aiguilles) dans le but de toucher une majorité de patients en auto-traitement,
 - participation aux manifestations grand public permettant d'affirmer la présence du tri et la réduction des déchets.

- **prévention**
 - Le 1er Programme Local de Prévention contractualisé avec l'ADEME en 2009 a atteint l'objectif de réduction de 7 % de la production de déchets, baisse équivalent à une réduction de presque 20 kg/an/habitant.

Production de déchets ménagers en 2015 : **288 kg/ha** hors déchetterie, soit - 0.7 % / 2014 (186 kg ordures ménagères résiduelles, 60 kg recyclables secs, papier inclus, 42 kg verre) traités au

même tarif qu'en 2014, soit moins de 80 € / ha et **179 kg/ha** déposés dans les déchetteries, soit - 4.3 % / 2014 (15 % recyclé, 28 % valorisé, 20 % stocké et 37 % composté).

Traitement : tri pour le recyclage

14 645 tonnes triées au centre de tri - Le produit du tri est de **15.50 €/tonne** soit moins de 1€/ha.

2015 : réponse à l'appel à projets d'Eco Emballages sur le centre de tri et l'extension des consignes de tri

Octobre 2016 : démarrage de l'extension des consignes de tri des plastiques.

L'assemblée apprécie la prise en compte du recyclage du plastique.

Traitement des déchets résiduels : 50 095 tonnes dont 80 % sont incinérés à Lons Le Saunier.

Le coût est de **97,40 €/tonne**, soit 18 €/ha.

La performance énergétique de l'énergie produite par la chaudière servant à l'incinération est de **51 %**. En 2015, il y a eu une modernisation de l'incinération et en 2016 il est prévu la mise en place d'une machine de tri optique.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Dépenses de Fonctionnement	17 645 421 €	Recettes de Fonctionnement	19 483 757 €
Dépenses d'Investissements	7 153 224 €	Recettes d'Investissements	8 812 165 €

Le résultat net de l'exercice 2015 est de 3 497 277 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2015 du SYDOM du Jura, précise qu'un exemplaire est en libre circulation à la Mairie et que la version électronique de ce document est téléchargeable sur le site internet www.letri.com.

VI. RAPPORT ANNUEL 2015 SIA DU CHAPY

Madame Emilie RAFFIN présente le rapport du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Chapy.

Le SIA du Chapy regroupe les communes de Lamoura et Septmoncel et dessert environ 930 habitants.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Société SOGEDO engagée pour un contrat de 12 ans jusqu'au 30/09/2023.

La **Sté SOGEDO** a pour mission la gestion du service, la gestion des abonnés, la mise en service des branchements, l'entretien de l'ensemble des ouvrages, le renouvellement des branchements, des collecteurs > 6 m, des équipements électromécaniques et pour prestations particulières, le curage hydrodynamique.

La **collectivité** prend en charge la mise en service des collecteurs, le renouvellement des canalisations > 6 m, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil et par prestation particulière le traitement des boues.

Nombre d'abonnements : 727 dont 423 à Lamoura et 304 à Septmoncel + 0.28 % 2015/2014

Volumes facturés

Volumes facturés (m3)	2014	2015	Variation
- aux abonnés domestiques	82 779	57 806	- 30.17 %
- aux abonnés non domestiques	5 000	5 000	0.00 %
Total des volumes facturés (m3)	87 779	62 806	- 28.45 %

La baisse des volumes facturés est liée à la fermeture du Village de Vacances de Lamoura.

Linéaires de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire (km)	2014	2015	Variation
Réseau séparatif	29.1	29.1	0.00 %
Réseau unitaire	1.76	1.76	0.00 %
Réseaux eaux pluviales	9.209	9.208	- 0.01 %

Quantité de boues :

	2014	2015	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	22.7	23.5	+ 3.52 %

Evolution des tarifs de l'assainissement collectif :

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	1er janvier 2015	1er janvier 2016	Variation
Exploitant	132.54	133.34	+ 0.60 %
Collectivité	90.00	90.00	0.00 %
TVA	22.25	22.33	+ 0.36 %
TOTAL TTC	244.79	245.67	+ 0.36 %

Recettes d'exploitation

- Recettes de la collectivité : 75 828.68 € soit - 15.50 % / 2014
- Recettes de l'exploitant : 90 855.00 € soit + 30.00 % / 2014

Travaux engagés au cours de l'exercice

- Etude du réseau du lotissement "Le Gitalet" à Septmoncel 5 850 €
- Installation d'un dispositif de comptage en tête de STEP 6 285 € (subvention 1 885 €)
- Branchement assainissement de la future maison médicale 14 563 €

Soit un total de 26 698 € (subvention 1 885 €)

Etat de la dette

Le SIA du Chapy n'a plus de dette au 31/12/2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2015 du SIA du CHAPY et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A) O. N. F.

M. le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts (ONF), dans le cadre de la rotation du plan de gestion, de mettre en vente le 01/12/2016, environ 150 m³ de feuillus sur la parcelle D Route de la Recula.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette vente et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette transaction.

B) ECLAIRAGE PUBLIC

Conformément à la demande de M. Jean-Louis MICHARD, la Société SCEB a établi un devis pour la pose d'une lanterne sur 2 poteaux bois, Chemin des Epines, qui se monte à 2 598.60 € HT, soit 3 118.32 € TTC.

Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal souhaite que soit étudié le coût d'une installation solaire.

C) BÂTIMENT GENDARMERIE

Suite au courrier des services immobiliers de la gendarmerie et suite aux différentes rencontres avec M. Jean-Louis MICHARD, un devis pour une mission d'étude énergétique du bâtiment de la gendarmerie a été demandé au bureau d'études Fluides Alain LAZZAROTTO.

Le devis s'élève à 2 500.00 € HT, soit 3 000.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à la réalisation de cette étude pour présenter différentes solutions techniques et programmer plusieurs tranches de travaux. Il autorise M. le Maire à signer le devis.

En parallèle, M. MICHARD suit le dossier pour la réfection d'un revêtement de sol dans un appartement.

D) SICTOM - BROYEUR A DECHETS

M. Alain ROLANDEZ fait part à l'assemblée de la mise à disposition aux communes par le SICTOM d'un broyeur à déchets. Le SICTOM a pour objectif de réduire le tonnage des déchets verts entrant en déchetterie et préconise donc l'utilisation du broyat sur place.

Ce broyeur permet de déchiqueter un minimum de 10 m³ de déchets verts : branches, arbustes ... dont le diamètre n'excède pas 12 cm. Il ne peut être utilisé que par l'employé communal, après formation, dans une zone de déchets verts à définir, et fait l'objet d'une convention entre la commune et le SICTOM.

E) MATERIEL ROULANT

Après réflexion, les élus en charge du matériel optent pour la réparation de la benne U300.

A cet effet, le Conseil Municipal est favorable à demander un devis.

F) PERSONNEL - RECRUTEMENT AGENT COMMUNAL

M. le Maire informe les élus qu'un contrat a été signé avec M. Jean-Christophe JEANTET pour une période d'essai d'un mois à compter du 10/10/2016, dans le cadre d'une convention Pôle Emploi.

Suite à une nouvelle candidature, une personne titulaire du permis poids lourd a été rencontrée, pouvant être employée à titre de vacataire pour la saison d'hiver.

G) COMMUNES NOUVELLES

Les élus de la commune des Molunes sollicitent une rencontre avec les élus de la commune de Septmoncel afin de se positionner sur une fusion éventuelle des deux communes.

Entre-temps, une nouvelle réunion aura lieu entre les communes de Bellecombe, Les Bouchoux, les Molunes, les Moussières, La Pesse et Septmoncel, à la Salle des Fêtes de Septmoncel le jeudi 3 novembre à 18h 30. Un état financier et patrimonial de chacune des communes y sera présenté ainsi que les motivations de chacun.

H) PROBLEME TELEPHONE ORANGE

Mme Sylvie DALLOZ réitère la demande d'amélioration des lignes téléphoniques sur le secteur de la Vie Neuve. Plusieurs interventions des techniciens Orange ont eu lieu mais la situation n'a pas évolué. M. le Maire a adressé un courrier à M. le Directeur d'Orange le 09/10/2016, faisant part de différents problèmes sur le territoire sans réponse à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de prendre une motion sollicitant une intervention urgente de la part des services Orange, face à une situation inacceptable de problèmes récurrents et constatés.

I) PANNEAU LUMINEUX

M. Le Maire renouvelle la question de l'emplacement du panneau lumineux.

Mme Sylvie MICHAUD évoque par ailleurs la possibilité d'un panneau publicitaire sponsorisé. La question devra être à nouveau étudiée.

J) CONSEIL DEPARTEMENTAL - VILLAGES FLEURIS

La remise des prix des villes et villages fleuris aura lieu vendredi 28 octobre 2016 à 18 h au Conseil Départemental.

VIII. COURRIER DIVERS

A) SPECTACLE LA FRATERNELLE

Par courriel en date du 28/09/2016, la Fraternelle propose aux communes n'ayant pas de programmation culturelle, un spectacle constitué :

- d'un film de 25 minutes "Des Racines", traitant de l'immigration italienne, réalisé par Jeanne Traon-Loiseleux,
- suivi d'un documentaire de 24 minutes monté à partir d'archives sur le travail dans le Haut-Jura et accompagné par le Choeur ouvrier de la Fraternelle (17 personnes) chantant en direct.

Le spectacle pourrait être présenté en week-end, entre janvier et avril 2017.

Le coût est de 500 €.

Le Conseil Municipal a pris acte de la proposition et demande réflexion.

Séance levée à 0 h 05

Affiché le 27/10/2016

Le Maire,


Raphaël PERRIN

